



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/ENERGY/78
16 février 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE

Dix-septième session
Genève, 19-21 novembre 2008

**RAPPORT DU COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE
SUR SA DIX-SEPTIÈME SESSION**

Résumé

Les débats sur la sécurité énergétique qui ont eu lieu lors de la dix-septième session du Comité de l'énergie durable ont porté principalement sur les alliances stratégiques, notamment sur la coopération et les relations entre les sociétés pétrolières internationales et nationales en ce qui concerne les stratégies pour la sécurité énergétique. Le Comité a également passé en revue la coopération et la coordination avec d'autres organismes, le programme de services consultatifs régionaux dans le domaine de l'énergie, la coopération et la coordination avec d'autres comités sectoriels de la Commission, le programme de travail dans le domaine de l'énergie pour 2009-2010 et l'évaluation de l'exécution du sous-programme de l'énergie durable.

Le Comité a approuvé les demandes du Groupe spécial d'experts des investissements dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques, du Groupe spécial d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles et du Groupe spécial d'experts du méthane provenant des mines de charbon visant à renouveler leur mandat pour une période de deux ans. Le mandat du Groupe spécial d'experts de la fourniture et de l'utilisation du gaz a été renouvelé pour une année.

Les activités relatives à la mise en œuvre du programme de travail sur l'énergie durable menées par le Comité au cours des douze derniers mois et les principales activités prévues à ce titre pour les douze prochains mois ont été présentées le 21 novembre 2008 au Comité exécutif par le Président et les Vice-Présidents. Les décisions au sujet de questions relatives au Comité de l'énergie durable seront présentées au Comité exécutif pour approbation le 27 février 2009 (ECE/EX/2009/L.3).

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. PARTICIPATION.....	1 – 6	4
II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour).....	7	5
III. ÉLECTION DU BUREAU (Point 2 de l'ordre du jour).....	8	5
IV. DIALOGUE SUR LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE: ALLIANCES STRATÉGIQUES POUR LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE (Points 3 et 5 a) de l'ordre du jour)	9 – 13	5
V. COOPÉRATION ET COORDINATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET NON GOUVERNEMENTALES (Point 4 de l'ordre du jour).....	14	8
VI. EXAMEN DES ACTIVITÉS DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU COMITÉ (Point 5 de l'ordre du jour).....	15 – 20	8
A. Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21»	16	8
B. Groupe de travail du gaz, Groupe spécial d'experts de la fourniture et de l'utilisation du gaz et Centre du gaz.....	17	9
C. Groupe spécial d'experts chargé de l'harmonisation de la terminologie de l'énergie fossile et des ressources minérales	18	10
D. Groupe spécial d'experts du méthane provenant des mines de charbon	19	11
E. Groupe spécial d'experts sur la production moins polluante d'électricité à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles	20	12
VII. PROGRAMME DE SERVICES CONSULTATIFS RÉGIONAUX DE LA CEE DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE (Point 6 de l'ordre du jour).....	21 – 22	12
VIII. COOPÉRATION ET COORDINATION AVEC D'AUTRES COMITÉS SECTORIELS DE LA COMMISSION (Point 7 de l'ordre du jour).....	23 – 25	13
IX. PROGRAMME DE TRAVAIL DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE POUR 2009-2010 (Point 8 de l'ordre du jour).....	26 – 29	14

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
X. QUESTIONS DIVERSES (Point 9 de l'ordre du jour)	30	15
XI. ADOPTION DU RAPPORT DE LA SESSION (Point 10 de l'ordre du jour)	31	15

Annexes

I. Vue d'ensemble des activités		16
II. Calendrier des réunions du Comité de l'énergie durable et de ses organes d'exécution en 2009		24

I. PARTICIPATION

1. Le Comité de l'énergie durable a tenu sa dix-septième session du 19 au 21 novembre 2008. Y ont participé 214 représentants des 36 États membres de la CEE ci-après: Albanie, Allemagne, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Croatie, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Islande, Israël, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Suisse, Turquie et Ukraine. Étaient également présents des représentants des pays suivants: Algérie, Chine, Guatemala, Iran (République islamique d'), Mexique, Qatar et Yémen.
2. Le Département des affaires économiques et sociales (DAES) du Secrétariat de l'ONU, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation internationale des énergies durables (ISEO), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et la Commission européenne étaient également représentés.
3. Des représentants des organisations intergouvernementales et non gouvernementales ci-après étaient aussi présents: Initiative d'Europe centrale (IEC), Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN), Clean Air Foundation, secrétariat de la Charte de l'énergie, Agence européenne pour l'environnement (AEE), International Center for Research on Biofuels and Patents, International Committee for Coal and Organic Petrology (ICCP), Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), Regional Cooperation Council (RCC), Fondation pour les Nations Unies, Conseil mondial de l'énergie (CME) et World Trade Institute (WTI).
4. Le Président du Comité de l'énergie durable a ouvert la réunion en présentant le déroulement de la session extraordinaire et les intervenants pour cette session.
5. Le Secrétaire exécutif adjoint, Paolo Garonna, a présenté la session de la première journée, consacrée aux alliances stratégiques pour la sécurité énergétique, en insistant sur les rôles respectifs de l'industrie et des pouvoirs publics et sur la façon dont la coopération entre les sociétés pétrolières nationales et internationales, avec la collaboration des gouvernements, pouvait contribuer à mobiliser les capitaux requis pour les investissements dans les hydrocarbures visant à renforcer la sécurité énergétique à l'échelle mondiale. Il a en outre fait des observations au sujet de la session dans son ensemble et des travaux prévus pour les trois prochaines années.
6. Le Secrétaire exécutif adjoint a fait le point sur la corrélation entre sécurité énergétique et politiques d'énergie durable, apparue très clairement au cours du dialogue encouragé par la CEE l'année dernière. Il a également donné un aperçu des exposés de l'après-midi concernant les progrès accomplis sur deux études, la première sur la façon dont les politiques dans le domaine de l'énergie durable pouvaient contribuer à atténuer les risques en matière de sécurité énergétique et sur le rôle des marchés financiers dans la sécurité énergétique, et la seconde consacrée aux perceptions des risques pour la sécurité énergétique.

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)

Documentation: ECE/ENERGY/77.

7. L'ordre du jour a été adopté sans modifications.

III. ÉLECTION DU BUREAU (Point 2 de l'ordre du jour)

8. Les membres du Bureau ont été élus comme suit: Président: M. Jean-Christophe Füeg (Suisse); Vice-Présidents: M. Renaud Abord-de-Chatillon (France), M. Sigurd Heiberg (Norvège), M^{me} Barbara McKee (États-Unis d'Amérique), M. Sergei Mikhailov (Fédération de Russie), M. Laszlo Molnar (Hongrie) et M. Nick Otter (Royaume-Uni).

IV. DIALOGUE SUR LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE: ALLIANCES STRATÉGIQUES POUR LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE (Points 3 et 5 a) de l'ordre du jour)

Documentation: ECE/ENERGY/2008/1 et ECE/ENERGY/2008/2.

9. Une session extraordinaire consacrée aux alliances stratégiques pour la sécurité énergétique a permis d'examiner la façon dont la coopération entre les sociétés pétrolières nationales et internationales pouvait contribuer à accroître les investissements dans les hydrocarbures visant à renforcer la sécurité énergétique à l'échelle mondiale.

10. Ont participé à cette session des spécialistes de premier plan représentant des gouvernements, le secteur de l'énergie, la communauté financière et les organisations internationales concernées. Des dirigeants de grandes entreprises du secteur de l'énergie, telles que Gazprom, E.ON Ruhrgas AG, GdF-Suez, Socar et Total, ont pris une part active au dialogue.

11. Les participants ont mis l'accent sur le fait que les gouvernements avaient un rôle important à jouer dans la mise en place d'un environnement fiscal et réglementaire favorable aux divers investissements nécessaires dans le secteur des hydrocarbures.

12. Le Comité a tiré les conclusions ci-après:

a) Les préoccupations quant à la sécurité énergétique qui avaient resurgi ces dernières années étaient devenues pour les États des préoccupations de sécurité stratégique et de politique étrangère;

b) Ces préoccupations avaient été renforcées par la crise financière mondiale, l'instabilité des cours du pétrole, les incidences sur la demande de pétrole et les conséquences en termes d'efficacité énergétique, d'approvisionnement en énergie et d'investissements dans les infrastructures;

c) Malgré la crise financière mondiale, les chefs d'État et de gouvernement restaient déterminés à relever d'autres défis majeurs tels que la sécurité énergétique dans le contexte des

changements climatiques, à en juger par le texte de la déclaration du Sommet sur les marchés financiers et l'économie mondiale (Sommet du G-20);

d) La sécurité énergétique et les changements climatiques étaient de plus en plus souvent associés dans le discours public, la planification à long terme et les solutions envisageables principalement parce qu'une plus grande efficacité énergétique pouvait entraîner une réduction des besoins en énergie;

e) Dans la région de la CEE, il existait de très larges possibilités de renforcement de l'efficacité énergétique à un coût raisonnable, et les besoins en capitaux étaient si grands que seuls des investissements considérables du secteur commercial pourraient réellement fournir des résultats appréciables;

f) Afin de parvenir à ce niveau d'investissement, tous les États membres devaient trouver des solutions appropriées aux grands problèmes d'ordre politique, réglementaire, financier et institutionnel;

g) En raison du niveau élevé des prix des produits de base, beaucoup d'investissements dans le secteur de l'énergie avaient paru intéressants, notamment les investissements dans les sources d'énergie de substitution;

h) Par ailleurs, le niveau élevé des prix s'était traduit par des changements importants dans le comportement des consommateurs, notamment de fortes réductions de la consommation de carburants dans le secteur des transports;

i) S'il était vrai que les prix de l'énergie devaient augmenter à moyen terme, des questions essentielles concernant le cycle d'investissement et le comportement des consommateurs dans une situation de prix plus bas à court terme restaient sans réponse;

j) Des investissements massifs dans l'approvisionnement en énergie et les infrastructures étaient indispensables pour maintenir les niveaux actuels de production d'hydrocarbures et pour éviter des pénuries au début de la reprise de l'économie mondiale;

k) Un niveau d'investissement insuffisant dans les principaux pays producteurs d'énergie risquait de se traduire par une réduction des volumes de production et donc par de nouvelles tensions fortes sur les prix;

l) Les industriels du secteur de l'énergie craignaient que la crise financière n'ait un effet négatif sur le volume et le calendrier des investissements dans l'approvisionnement en énergie et les infrastructures, notamment en raison du report de deux ans ou plus des projets planifiés;

m) Sachant que dans certains pays les sociétés pétrolières nationales commençaient à maîtriser à la fois les réserves et la production, et que la production se déplaçait vers les marchés émergents, les sociétés pétrolières internationales et les gouvernements devaient s'adapter au nouveau contexte énergétique;

n) De nouvelles formes de coopération étaient incontestablement nécessaires entre les gouvernements des pays importateurs et des pays exportateurs afin de faciliter les partenariats

entre les sociétés pétrolières internationales et nationales visant à renforcer à terme la sécurité des approvisionnements en énergie;

o) De nouvelles formes de coopération industrielle et intergouvernementale étaient également nécessaires, car le montage financier des projets s'effectuait dans un environnement de plus en plus complexe comprenant de nouveaux acteurs et des partenaires gouvernementaux et industriels actifs d'un bout à l'autre de la chaîne;

p) L'accord annoncé par de grandes compagnies gazières de pays importateurs et exportateurs d'énergie en Europe était un exemple remarquable du type de coopération industrielle qui pourrait s'établir entre des sociétés pétrolières internationales et nationales;

q) Dans les pays importateurs comme dans les pays exportateurs d'énergie, les gouvernements pouvaient jouer un rôle déterminant à l'appui de la coopération internationale visant à renforcer l'efficacité énergétique dans les pays exportateurs d'énergie;

r) Des progrès notables ont été accomplis dans la réalisation de l'étude des politiques d'énergie durable visant à atténuer les risques pour la sécurité énergétique, ce qui justifiait la participation active de membres du Comité à cette tâche.

13. Tenant compte des débats, le Comité:

a) A demandé que les organisations internationales s'intéressant à la sécurité énergétique soient invitées à organiser avec le Comité une session de travail commune sur la coopération internationale visant à réduire les risques en matière de sécurité énergétique lors de sa dix-huitième session, en 2009, et a prié le secrétariat d'établir une note en prévision de cette session;

b) A demandé que les administrations publiques, les entreprises du secteur de l'énergie, les institutions financières et les organisations internationales nomment des experts pour prendre part à l'étude Delphi sur la façon dont sont perçus les risques en matière de sécurité énergétique;

c) A demandé que ces mêmes entités nomment des experts pour prendre part à l'analyse de la contribution des politiques d'énergie durable au renforcement de la sécurité énergétique, et a prié le secrétariat d'établir une note en prévision de cette session;

d) A prié le secrétariat de conclure un accord avec le Conseil mondial de l'énergie pour que ce dernier élabore des indicateurs de vulnérabilité énergétique à l'intention des États membres de la CEE, indicateurs qui pourraient être présentés chaque année lors du dialogue annuel du Comité sur la sécurité énergétique, et d'établir une note sur l'utilisation de ces indicateurs;

e) A demandé aux gouvernements, aux entreprises du secteur de l'énergie, aux institutions financières et aux organisations internationales intéressés de participer à l'étude sur les économies de gaz visant à réduire la demande de gaz naturel et à renforcer la sécurité énergétique et au projet sur le renforcement de l'efficacité énergétique visant à protéger les approvisionnements en énergie.

**V. COOPÉRATION ET COORDINATION AVEC D'AUTRES
ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES
ET NON GOUVERNEMENTALES
(Point 4 de l'ordre du jour)**

Documentation: ECE/ENERGY/2008/4.

14. Le Comité a été informé des activités qui présentaient un intérêt commun dans le cadre de la coopération avec d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales, des associations professionnelles et la communauté des affaires.

**VI. EXAMEN DES ACTIVITÉS DES ORGANES SUBSIDIAIRES DU COMITÉ
(Point 5 de l'ordre du jour)**

Documentation: ECE/ENERGY/2007/3, ECE/ENERGY/2008/1, ECE/ENERGY/2008/3, ECE/ENERGY/2008/4, ECE/ENERGY/2008/5, ECE/ENERGY/WP3/2008/2, ECE/ENERGY/WP4/2008/4, ECE/ENERGY/GE.3/2008/2, ECE/ENERGY/GE.4/2008/2, ECE/ENERGY/GE.5/2007/5 et ECE/ENERGY/GE.5/2008/2.

15. Le Comité a été brièvement informé des activités et du futur programme de travail de chacun de ses organes subsidiaires:

**A. Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21»
(Point 5 b) de l'ordre du jour)**

16. Le Comité:

- a) S'est félicité des progrès accomplis dans l'exécution du projet «Efficacité énergétique 21» (EE21) et des sous-projets correspondants;
- b) A approuvé les décisions prises par le Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21» à sa dix-neuvième session, notamment l'attribution d'un pouvoir de décision au Groupe spécial d'experts des investissements dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques;
- c) A accueilli avec satisfaction les résultats de l'appel d'offres lancé en vue de sélectionner les trois principaux prestataires dans le cadre du projet de financement des investissements dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques, qui comprend trois volets, à savoir la conception du fonds d'investissement, l'analyse régionale des réformes de politiques et le site Web, et la communication par l'Internet;
- d) A noté avec satisfaction les résultats de la première année d'exécution du projet de financement des investissements dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques, notamment les résultats des missions d'évaluation menées dans les pays participants;
- e) A accueilli avec intérêt les résultats et les recommandations de la Conférence sur la coopération internationale en matière d'efficacité énergétique, organisée conjointement par le secrétariat de la Charte de l'énergie et l'Agence internationale de l'énergie (AIE);

- f) A pris note des résultats obtenus et des progrès accomplis en ce qui concerne le Fonds européen pour les énergies propres, en rapport avec le projet «Efficacité énergétique 21»;
- g) S'est félicité de la décision prise par le Comité directeur d'exécuter les trois projets appuyés par la Fédération de Russie (renforcement de l'efficacité énergétique visant à protéger les approvisionnements en énergie, développement du secteur des énergies renouvelables en Fédération de Russie et dans la Communauté d'États indépendants et efficacité énergétique globale 21) en tant que projets sous-régionaux du projet «Efficacité énergétique 21»;
- h) A exprimé sa gratitude aux institutions nationales participantes et aux coordonnateurs nationaux pour leur appui à l'exécution des activités de projet, notamment pour l'organisation des missions d'évaluation dans les pays participants;
- i) A remercié pour leur soutien financier la Fondation pour les Nations Unies et le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux, le Ministère français des affaires étrangères et européennes et le Fonds français pour l'environnement mondial, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Fonds pour l'environnement mondial, et l'European Business Congress e.V.;
- j) A approuvé la demande du Groupe spécial d'experts visant à renouveler son mandat pour une période de deux ans.

**B. Groupe de travail du gaz, Groupe spécial d'experts de la fourniture
et de l'utilisation du gaz et Centre du gaz
(Point 5 c) de l'ordre du jour)**

17. Le Comité:

- a) A accepté d'inclure dans le programme de travail du Groupe de travail du gaz les études sur le stockage souterrain du gaz en Europe et en Asie centrale et sur la situation actuelle et les perspectives concernant le gaz naturel liquéfié dans la région de la CEE;
- b) A demandé au Groupe de travail du gaz de continuer ses travaux sur le renforcement de l'efficacité énergétique visant à assurer la sécurité des approvisionnements en énergie;
- c) A remercié le Gouvernement espagnol et la société espagnole Enargas d'avoir pris la direction des travaux relatifs à l'étude sur le gaz naturel liquéfié;
- d) A remercié GdF-Suez, le Gouvernement hongrois, ROMGAZ et la société néerlandaise Gas-Terra d'avoir pris la direction des travaux relatifs à l'étude sur le stockage souterrain du gaz en 2008;
- e) S'est félicité du niveau élevé de coopération internationale dont les questions relatives au gaz naturel faisaient l'objet dans le cadre de la CEE, au sein du Groupe de travail du gaz, du Groupe spécial d'experts de la fourniture et de l'utilisation du gaz et du Centre du gaz;
- f) A noté avec intérêt le lancement d'une nouvelle étude sur les économies de gaz en vue de réduire la demande de gaz naturel et de renforcer la sécurité énergétique et a invité le

secrétariat à lui rendre compte des progrès accomplis dans l'exécution de ce projet à sa prochaine session;

g) A invité le Groupe de travail du gaz à continuer de développer, en coopération avec le Comité des transports intérieurs de la CEE, le projet «Blue Corridor», qui est une activité intersectorielle visant à créer en Europe des couloirs de transport pour les véhicules utilitaires lourds roulant au gaz naturel plutôt qu'au gazole;

h) A préconisé la poursuite de la coopération dans la région de la CEE sur les questions relatives aux économies d'énergie et à la sécurité énergétique;

i) A approuvé la demande du Groupe spécial d'experts visant à renouveler son mandat pour une période d'une année;

j) A demandé au Groupe de travail du gaz d'étudier le renforcement des activités du Groupe spécial d'experts de la fourniture et de l'utilisation du gaz ou le transfert de ces activités au Groupe de travail du gaz à compter de 2009.

**C. Groupe spécial d'experts chargé de l'harmonisation de la terminologie
de l'énergie fossile et des ressources minérales
(Point 5 d) de l'ordre du jour**

18. Le Comité:

a) A exprimé sa gratitude au Bureau et aux membres du Groupe spécial d'experts pour leurs efforts constants visant à poursuivre l'harmonisation de la terminologie de l'énergie fossile et des réserves et ressources minérales par le recours à la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales (CCNU);

b) A constaté de nouveaux progrès dans l'application de la résolution 2004/233 du Conseil économique et social, dans laquelle le Conseil invite les États Membres de l'ONU, les commissions régionales de l'Organisation et les organisations internationales à envisager de prendre des mesures pour favoriser l'application de la CCNU à l'échelle mondiale;

c) A accueilli avec intérêt le rapport d'activité de l'Équipe spéciale de la cartographie, contribuant à réduire le nombre des différences existant entre les principales classifications relatives au pétrole et aux minéraux, les classifications de la Fédération de Russie et la CCNU;

d) S'est félicité de la poursuite de la coopération et de la collaboration entre la CEE, des pays non membres de la CEE, d'autres institutions des Nations Unies et organisations internationales, des organismes intergouvernementaux et des associations professionnelles, notamment l'AIEA, l'AIE, le secrétariat du Forum international de l'énergie, l'Agence de l'OCDE pour l'énergie nucléaire, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), l'Association américaine des géologues pétroliers (AAPG), la Fédération européenne des géologues (FEG), le Committee for Mineral Reserves International Reporting Standards (CRIRSCO), le Conseil international des normes comptables (IASB), l'International Valuation Standards Council (IVSC), la Société des ingénieurs du pétrole (SPE), la Society of Petroleum Evaluation Engineers (SPEE), le Conseil mondial de l'énergie (CME), le Conseil mondial du pétrole (CMP), et le secteur privé;

- e) A approuvé le programme de travail du Groupe spécial d'experts chargé de l'harmonisation de la terminologie de l'énergie fossile et des ressources minérales pour la période 2008-2009;
- f) A demandé au Groupe spécial d'experts d'étudier les solutions possibles pour la future prise en charge de la CCNU à l'expiration du mandat actuel du Groupe, en 2009;
- g) A demandé au Groupe spécial d'experts de continuer à élaborer une version révisée et simplifiée de la CCNU;
- h) A demandé au Groupe spécial d'experts de soumettre toute révision de la CCNU au Bureau élargi du Comité de l'énergie durable pour examen et de faire de son mieux pour communiquer cette révision le plus tôt possible en 2009;
- i) A demandé que soit établie à l'appui du programme de travail pour 2009 une documentation appropriée qui comporterait les éléments suivants: i) une CCNU révisée et simplifiée; ii) un rapport ou un document de réflexion sur les options et les prescriptions concernant les spécifications et les orientations pour la CCNU; iii) des spécifications et des orientations pour la CCNU, comme suite à la décision prise par le Groupe spécial d'experts sur les options appropriées; et iv) des études de cas permettant d'analyser l'application de la révision de la CCNU.

**D. Groupe spécial d'experts du méthane provenant des mines de charbon
(Point 5 e) de l'ordre du jour)**

19. Le Comité:

- a) A exprimé sa gratitude au Bureau et aux membres du Groupe spécial d'experts du méthane provenant des mines de charbon pour leurs travaux visant à promouvoir la récupération et l'utilisation du méthane provenant des mines de charbon (MMC), conformément aux piliers du développement durable;
- b) A noté avec satisfaction les activités entreprises par le Groupe spécial d'experts en ce qui concerne les pratiques optimales de dégazéification des mines, dans le but de mettre au point une stratégie de promotion des avantages économiques des améliorations apportées à la sécurité dans les mines et d'établir un document ciblé;
- c) A réaffirmé la décision prise par le Groupe spécial d'experts de continuer à étudier les options techniques qui existent pour utiliser le MMC de médiocre qualité en raison des risques qu'il présente au regard de la santé et de la sécurité, et en raison également de son potentiel énergétique dans de nombreux pays membres de la CEE;
- d) A réaffirmé la décision prise par le Groupe spécial d'experts à sa troisième session de déterminer si les prescriptions réglementaires freinaient l'innovation en matière de captage et d'utilisation du méthane, et d'établir un document d'information sur les problèmes que pouvaient poser les prescriptions réglementaires actuelles;
- e) A remercié l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis d'Amérique pour le don qu'elle avait fait à la CEE sur plusieurs années en vue de faciliter la mise au point du

projet de développement de projets concernant le MMC en Europe centrale et dans la Communauté d'États indépendants, achevé en 2008;

f) A approuvé la demande du Groupe spécial d'experts visant à renouveler son mandat pour une période de deux ans.

**E. Groupe spécial d'experts sur la production moins polluante d'électricité à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles
(Point 5 f) de l'ordre du jour)**

20. Le Comité:

a) A pris note de la décision du Groupe spécial d'experts de mettre en place un fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour favoriser l'investissement dans la production moins polluante d'électricité à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles;

b) A approuvé le programme de travail du Groupe spécial d'experts pour la période 2009-2010, axé sur la promotion de l'investissement dans la production moins polluante d'électricité à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles;

c) A pris note des conclusions et recommandations du Forum sur le captage et le stockage du carbone, qui figurent dans le rapport de la deuxième session du Groupe spécial d'experts;

d) A approuvé la demande du Groupe spécial d'experts visant à renouveler son mandat pour une période de deux ans.

**VII. PROGRAMME DE SERVICES CONSULTATIFS RÉGIONAUX
DE LA CEE DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE
(Point 6 de l'ordre du jour)**

Documentation: ECE/ENERGY/2008/3.

21. Le Directeur de la Division et le secrétariat ont fait le point sur les services consultatifs régionaux dans le domaine de l'énergie, y compris sur les activités sous-régionales.

22. Le Comité:

a) A remercié le Conseiller régional pour le rapport présenté sur le Programme de services consultatifs régionaux de la CEE dans le domaine de l'énergie en 2008;

b) A pris note avec satisfaction des services consultatifs régionaux fournis au projet «Efficacité énergétique 21», dans le cadre du projet de financement des investissements dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques (missions d'évaluation menées en Bosnie-Herzégovine, au Kazakhstan et en Fédération de Russie);

c) S'est félicité de la participation du Conseiller régional à la préparation de la Conférence sur la coopération internationale en matière d'efficacité énergétique, organisée

conjointement par la CEE, le secrétariat de la Charte de l'énergie et l'Agence internationale de l'énergie à Genève, en mai 2008;

d) S'est félicité de la fourniture de services consultatifs régionaux aux coordonnateurs nationaux de projets, aux autorités locales et aux ministères centraux en vue d'appuyer des programmes concernant l'efficacité énergétique en Bosnie-Herzégovine, au Kazakhstan et en Ukraine;

e) S'est félicité de l'appui apporté à la création d'un centre national pour les économies d'énergie et l'efficacité énergétique à Almaty (Kazakhstan), en juin 2008;

f) S'est félicité de la contribution des services consultatifs régionaux au programme de participation de la CEE à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Poznań;

g) S'est félicité des travaux relatifs au Réseau des associations d'autorités locales d'Europe du Sud-Est, initiative conjointe de la CEE et du Conseil de coopération régionale, et de la proposition de projet de création d'un marché de l'efficacité énergétique en Europe du Sud-Est, soumise par le Réseau régional pour l'utilisation efficace de l'énergie et des ressources en eau (RENEUER).

VIII. COOPÉRATION ET COORDINATION AVEC D'AUTRES COMITÉS SECTORIELS DE LA COMMISSION (Point 7 de l'ordre du jour)

23. Le Comité a été informé des activités d'autres comités sectoriels qui présentaient un intérêt commun et de la coopération avec d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales, des associations professionnelles et les milieux économiques.

24. Le Comité s'est félicité de sa coopération avec:

a) Le Comité du bois

- i) Pour l'utilisation du bois comme source d'énergie renouvelable, et en particulier de la coopération entre le Comité du bois et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture d'une part et le Comité de l'énergie durable d'autre part dans le cadre de la Semaine européenne des forêts (20-24 octobre 2008), notamment lors du débat de politique générale sur le thème des forêts, de l'énergie et des changements climatiques;
- ii) Dans le cadre du projet «Efficacité énergétique 21» et du projet de financement des investissements dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques.

b) Le Comité du logement et de l'aménagement du territoire

- i) Pour l'établissement de la note de synthèse par ce dernier sur l'efficacité énergétique des logements;

- ii) Dans le cadre de sa participation à certains ateliers, notamment à un atelier sur l'efficacité énergétique des bâtiments, et également dans le cadre du projet de financement des investissements dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques.
- c) Le Comité des transports intérieurs
- i) Pour l'élaboration d'une stratégie envisageable en vue d'atténuer les changements climatiques;
 - ii) Dans le cadre de la réflexion sur la contribution de l'industrie automobile à l'atténuation des changements climatiques, qui pourrait déboucher, pour le secteur des transports, sur un découplage considérable par rapport aux combustibles fossiles, le remplacement de ceux-ci par l'électricité et une demande accrue d'électricité.
- d) Le Comité de la coopération et de l'intégration économiques
- i) Pour la promotion du renforcement des capacités en vue de mettre en place des partenariats fructueux entre les secteurs public et privé, dans le cadre de la coopération à la mise en œuvre du projet de financement des investissements dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques;
 - ii) Pour l'élaboration de formations à la question de partenariats fructueux entre les secteurs public et privé.

25. S'agissant de la coopération avec des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, le représentant de l'AIE a passé en revue le document consacré aux perspectives énergétiques mondiales pour 2008. Le Directeur chargé de l'efficacité énergétique et des investissements au secrétariat de la Charte de l'énergie a présenté les travaux du secrétariat de la Charte et les résultats de la coopération avec la CEE, notamment la Conférence sur la coopération internationale en matière d'efficacité énergétique, organisée conjointement à Genève en mai 2008. Le Conseiller spécial de l'OSCE a fait un exposé sur l'approfondissement du débat international sur la sécurité énergétique en Europe. Les représentants du RCC, de l'IEC et du CME ont présenté les activités de leurs organisations qui avaient un rapport avec les travaux du Comité. Enfin, l'AIEA a mis en relief la coopération sur les principales questions relatives à l'énergie durable.

IX. PROGRAMME DE TRAVAIL DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE POUR 2009-2010 (Point 8 de l'ordre du jour)

Documentation: ECE/ENERGY/2008/4 et ECE/ENERGY/2008/5.

26. Le Comité a examiné et adopté son programme de travail pour 2009-2010.

27. Dans le cadre de l'établissement du budget-programme de l'ONU, le descriptif de programme pour 2010-2011 et l'évaluation de l'exécution du sous-programme de l'énergie durable ont également été examinés.

28. Un questionnaire d'évaluation de l'exécution des programmes pour 2008-2009 a été distribué durant la session. Ce questionnaire sera également placé sur le site Web de la CEE en 2009.

29. Le Comité a approuvé le calendrier provisoire des réunions pour 2009.

X. QUESTIONS DIVERSES
(Point 9 de l'ordre du jour)

30. Aucune question n'a été examinée au titre de ce point.

XI. ADOPTION DU RAPPORT DE LA SESSION
(Point 10 de l'ordre du jour)

31. Le Comité a décidé que le rapport sur les travaux de la session serait rédigé en concertation avec les membres du Bureau et approuvé par le Bureau, puis distribué aux pays.

Annexe I

VUE D'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS

Éléments de programme et organes chargés de les exécuter

(C: Comité de l'énergie durable; WP.G: Groupe de travail du gaz; EE21: Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21»; G.C: Centre du gaz; GE.CE: Groupe spécial d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles; GE.CMM: Groupe spécial d'experts du méthane provenant des mines de charbon; GE.EE: Groupe spécial d'experts des investissements dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques; GE.FE: Groupe spécial d'experts chargé de l'harmonisation de la terminologie de l'énergie fossile et des ressources minérales; GE.G: Groupe spécial d'experts de la fourniture et de l'utilisation du gaz)

1. ACTIVITÉS NORMATIVES DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE, ÉTIQUETAGE, SYSTÈMES DE CLASSIFICATION ET CADRE JURIDIQUE ET DIRECTIF CORRESPONDANT

Travail à faire: Élaborer et appliquer des normes et harmoniser les législations, les réglementations et les politiques dans le domaine de l'énergie, afin de promouvoir une exploitation durable de l'énergie, au moyen des activités suivantes:

- a) Suivi de l'utilisation de la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales (CCNU), conformément à la résolution 2004/233 du Conseil économique et social, qui invite les États Membres de l'ONU, les organisations internationales et les commissions régionales à envisager de prendre des mesures pour favoriser l'application de la CCNU à l'échelle mondiale, et élaboration de lignes directrices, de spécifications et d'études de cas concernant son utilisation (C, GE.FE);
- b) Harmonisation progressive de la terminologie et des systèmes de classification employés dans l'évaluation et l'estimation des réserves/ressources de produits énergétiques – pétrole, gaz naturel, combustibles solides et uranium (C, GE.FE);
- c) Élaboration de normes d'échange de droits d'émission de carbone (C, EE21, GE.CMM);
- d) Élaboration de lignes directrices de la CEE pour évaluer l'adéquation des capacités de production et de transport d'électricité, et pour améliorer la transparence du transport transfrontière d'électricité dans la région de la CEE (GE.CE);
- e) Harmonisation/convergence des normes, pratiques et politiques (C, WP.G, EE21, GE.CMM, GE.FE, GE.G);
- f) Assistance aux États membres pour l'élaboration de normes visant à intégrer les nouvelles technologies de production d'électricité (telles que le captage et le stockage du carbone) dans les structures réglementaires, notamment les réglementations environnementales (GE.CE);

g) Évaluation de la relation entre réglementation du secteur de l'électricité et choix de la combinaison de combustibles à utiliser, une attention particulière devant être accordée aux méthodes de production d'électricité moins polluantes (GE.CE);

h) Assistance technique aux pays en transition pour l'élaboration de réglementations et de politiques en matière d'énergie (C, EE21).

Méthodes de travail: Exécuter les activités ci-dessus pendant les sessions annuelles du Comité et dans le cadre de groupes spéciaux d'experts, d'équipes spéciales, de conférences, de séminaires, d'ateliers, d'études spéciales et des services consultatifs régionaux.

2. OUVERTURE ET LIBÉRALISATION DES MARCHÉS DE L'ÉNERGIE; TARIFICATION ET SÉCURITÉ DE L'APPROVISIONNEMENT

Travail à faire: Évaluer les principaux faits nouveaux et les principales tendances concernant la restructuration et la libéralisation en cours des marchés de l'énergie, les difficultés et les possibilités créées par l'ouverture des marchés, et examiner les questions liées à la mise en œuvre des aspects réglementaires, commerciaux et techniques de la libéralisation des marchés, au moyen des activités suivantes:

a) Évaluation, surveillance et échange d'expériences concernant l'application dans l'Union européenne (UE) des directives communautaires sur le gaz et, en particulier, leur extension à d'autres pays membres de la CEE (G.C, WP.G);

b) Dialogue avec le secteur privé sur l'application des principes et des pratiques de libéralisation des marchés (C, G.C, WP.G);

c) Évaluation de l'ensemble des risques pour la sécurité énergétique et des politiques susceptibles d'être mises en œuvre (C);

d) Évaluation de la sécurité de l'approvisionnement en gaz naturel (G.C, WP.G);

e) Développement des capacités institutionnelles et activités de formation dans les pays en transition en ce qui concerne la restructuration du secteur, la privatisation, la fixation des prix et la tarification (C, G.C);

f) Échange de vues et études directives sur les incidences de la libéralisation des marchés sur des objectifs gouvernementaux tels que la sécurité énergétique et la protection de l'environnement (C);

g) Missions consultatives techniques portant sur des questions réglementaires, la restructuration du secteur et la libéralisation des marchés (C, G.C, WP.G).

Méthodes de travail: Échange d'informations et d'expériences entre pays membres au cours des sessions annuelles du Comité et de ses organes subsidiaires, et dans le cadre d'équipes spéciales, de séminaires, d'ateliers, de missions techniques et des services consultatifs régionaux, y compris l'établissement d'analyses.

3. STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES DURABLES POUR LE XXI^e SIÈCLE

Travail à faire: Promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de politiques pour faciliter la transition vers un avenir fondé sur une exploitation plus durable et plus sûre de l'énergie, et apporter une perspective régionale à des réunions mondiales portant sur des questions liées à une exploitation durable et sûre de l'énergie, au moyen des activités suivantes:

- a) Contribution régionale aux travaux et aux activités de la Commission du développement durable (C);
- b) Promotion et facilitation de l'application des lignes directrices de la CEE sur la refonte de la tarification et du subventionnement de l'énergie auprès des décideurs des pays en transition, notamment par une collaboration avec d'autres organismes du système des Nations Unies et les organisations internationales compétentes (C);
- c) Dialogue avec le secteur privé et les organisations non gouvernementales en vue de faciliter la transition vers un avenir fondé sur une exploitation durable de l'énergie dans la région de la CEE (C);
- d) Diffusion d'informations et fourniture d'une assistance technique dans les pays en transition pour une exploitation durable de l'énergie (C);
- e) Engagement d'un large dialogue intergouvernemental d'experts sur la sécurité énergétique, en particulier sur les investissements et le financement en matière d'infrastructure énergétique. Ce dialogue devrait ultérieurement être étendu à tout ou partie des domaines suivants: i) échange de données et d'informations et transparence accrue; ii) cadre juridique, réglementaire et directif; iii) harmonisation des normes; iv) recherche-développement et adoption de nouvelles technologies; et v) protection des investissements/des itinéraires de transit et répartition des charges en situation de crise (C);
- f) Mise en œuvre, dans le cadre du programme de travail, du dialogue sur la sécurité énergétique en menant les activités suivantes: i) organisation au cours de la dix-huitième session du Comité d'une réunion de travail commune sur la coopération internationale pour l'atténuation des risques pour la sécurité énergétique; ii) préparation de l'étude Delphi sur l'évaluation des perceptions des risques pour la sécurité énergétique, avec la participation d'experts désignés par les participants au Comité de l'énergie durable représentant les gouvernements, le secteur de l'énergie, le secteur financier et les organisations internationales; iii) analyse des moyens par lesquels les politiques énergétiques durables peuvent renforcer la sécurité énergétique, avec des contributions des participants au Comité de l'énergie durable représentant les gouvernements, le secteur de l'énergie, le secteur financier et les organisations internationales; iv) élaboration d'indicateurs de la vulnérabilité énergétique des États membres de la CEE, en coopération avec le Conseil mondial de l'énergie, pour présentation lors du dialogue annuel du Comité sur la sécurité énergétique; v) élaboration d'une étude sur les économies de gaz en vue de réduire la demande de gaz naturel et de renforcer la sécurité énergétique, et réalisation d'un projet sur le renforcement de l'efficacité énergétique pour assurer l'approvisionnement en gaz, avec une aide pour la mise en œuvre de ces projets (C, EE21, GE.CE, GE.EE);

g) Échange de vues périodique sur les risques en matière de sécurité énergétique et les liens entre ces risques et la communauté financière mondiale, y compris des échanges d'informations par l'Internet sur ces questions et une évaluation permanente de la sécurité énergétique, de la gouvernance des entreprises et de l'efficacité énergétique, en coopération avec d'autres organisations internationales compétentes (C, EE21);

h) Évaluation des moyens qui permettraient à la CEE de contribuer à renforcer la stabilité du marché mondial de l'énergie et à atténuer les risques pour la sécurité énergétique (C).

Méthodes de travail: Échange d'expériences lors des sessions annuelles du Comité et dans le cadre de groupes spéciaux d'experts, d'équipes spéciales, de conférences, de séminaires, d'ateliers, d'études spéciales et des services consultatifs régionaux.

4. UTILISATION RATIONNELLE DE L'ÉNERGIE, EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Travail à faire: Harmoniser et élaborer des lignes directrices et des stratégies pour accroître l'efficacité énergétique et les économies d'énergie, ainsi que pour renforcer la coopération régionale en vue de la constitution d'un marché de l'efficacité énergétique et la mise au point de projets d'investissement visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans les pays en transition, au moyen des activités suivantes:

a) Élaboration de lignes directrices pour l'amélioration des économies d'énergie et de l'efficacité énergétique, en particulier en Europe centrale et orientale et dans les pays du Caucase et d'Asie centrale (C, EE21);

b) Mise en place de réseaux régionaux entre institutions nationales participantes et partenaires internationaux, au moyen d'un développement des communications par Internet pour des échanges d'informations à valeur ajoutée sur le financement de projets d'amélioration de l'efficacité énergétique et de formation dans ce domaine (EE21, GE.EE);

c) Élaboration et harmonisation de politiques et de normes régionales en vue de promouvoir les réformes économiques, institutionnelles et réglementaires nécessaires et d'éliminer les obstacles aux investissements dans l'efficacité énergétique visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (C, EE21, GE.EE, GE.CE);

d) Promotion de projets à l'échelon municipal pour favoriser une amélioration concrète de l'efficacité énergétique, poursuivre les réformes et renforcer les compétences et les capacités nécessaires à l'exécution de projets d'investissement satisfaisant aux obligations internationales en matière d'environnement découlant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et d'autres instruments adoptés sous l'égide de la CEE (EE21, GE.EE);

e) Aide à l'obtention du financement de projets concernant l'efficacité énergétique, notamment par un appui à la création d'un fonds d'investissement expressément destiné à certains pays d'Europe orientale, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est, et appui à la coopération avec les mécanismes de financement qui interviennent dans les pays participant au projet «Efficacité énergétique 21» (EE21, GE.EE);

f) Aide à la formulation de propositions de projet d'investissement devant être présentées à SwissRe/Conning et au Fonds européen d'investissement dans l'énergie propre (EE21, GE.EE);

g) Promotion d'un développement durable des municipalités et des régions par une utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources en eau en coopération avec le Réseau régional pour l'utilisation efficace de l'énergie et des ressources en eau en Europe du Sud-Est (RENEUER) (EE21);

h) Appui aux projets de mise en valeur de la biomasse et renforcement de la capacité des utilisateurs à les financer et à les mettre en œuvre, dans une optique de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et de diversification des sources d'énergie (EE21, GE.EE);

i) Utilisation accrue des labels «énergie verte» dans le cadre des procédures de passation de marchés publics (EE21);

j) Développement continu du commerce et de la coopération internationale dans le domaine de la promotion de l'efficacité énergétique, notamment en ce qui concerne les technologies pour les énergies durables et renouvelables, dans d'autres commissions régionales et dans le cadre d'UN-Energy (C, EE21, GE.EE);

k) Réalisation des trois projets soutenus par la Fédération de Russie en tant que projets sous-régionaux d'EE21, à savoir: i) Accroissement de l'efficacité énergétique pour assurer la sécurité des approvisionnements énergétiques; ii) Développement des énergies renouvelables en Fédération de Russie et dans la Communauté d'États indépendants (CEI): perspectives de coopération interrégionale; iii) Efficacité énergétique globale 21: coopération entre les commissions régionales de l'ONU sur l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques (C, EE21, GE.EE);

l) Conception et étude de projets sur le méthane provenant des mines de charbon et des gisements houillers et sensibilisation aux avantages économiques, sociaux et environnementaux de ce méthane, y compris l'étude des options techniques d'exploitation du méthane de faible qualité (GE.CMM, EE21, GE.G);

m) Évaluation des tendances et de l'évolution du marché des véhicules utilisant des carburants (gazeux) de substitution (WP.G);

n) Étude des nouvelles méthodes de détection des fuites de gaz dans des opérations de l'industrie gazière (GE.G).

Méthodes de travail: Le programme sera mis en œuvre par l'intermédiaire des organismes nationaux participants, d'entreprises du secteur privé, d'institutions financières internationales, de banques commerciales, d'organisations internationales, d'autres programmes multilatéraux ou bilatéraux d'assistance technique, de groupes spéciaux d'experts et des services consultatifs régionaux, ainsi qu'à l'occasion de réunions, de stages de formation, d'ateliers, de séminaires et d'études spéciales.

5. INFRASTRUCTURE ÉNERGÉTIQUE: RÉSEAUX ÉLECTRIQUES ET RÉSEAUX DE TRANSPORT DU GAZ

Travail à faire: Encourager la modernisation, l'extension et l'interconnexion transfrontière des infrastructures énergétiques des pays membres afin de favoriser le commerce de l'énergie, l'efficacité économique, la sécurité des approvisionnements en électricité et une meilleure intégration des systèmes énergétiques dans la région de la CEE, au moyen des activités suivantes:

- a) Examen de la situation et des perspectives des interconnexions européennes dans le secteur du gaz naturel (C, WP.G);
- b) Évaluation et diffusion d'informations visant à favoriser et à faciliter la sécurité de l'approvisionnement en électricité, en particulier dans les pays en transition, afin d'assurer la fiabilité de la production, du transport, de la distribution et de la fourniture d'électricité au consommateur final, de façon économique dans la durée (C);
- c) Facilitation d'un dialogue intergouvernemental sur les investissements et la réglementation en vue de promouvoir une production moins polluante d'électricité dans la région (GE.CE);
- d) Mise à jour d'études sur le stockage souterrain et les réseaux pour le gaz naturel et le gaz de pétrole liquéfié (WP.G);
- e) Mise en œuvre d'un programme international – projet «Blue Corridor» – visant à établir, dans la région de la CEE, un corridor transfrontière pour le transport de marchandises et les transports en commun par véhicules alimentés au gaz naturel (WP.G).

Méthodes de travail: Échange d'informations et de vues au cours des sessions annuelles du Comité, coordination des activités et réunions communes avec les organisations sous-régionales, groupes spéciaux d'experts composés de représentants des gouvernements, des entreprises, des autres commissions régionales et des autres organisations internationales intéressés, ainsi que séminaires et ateliers, et études spéciales.

6. PRODUCTION MOINS POLLUANTE D'ÉLECTRICITÉ ET DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉNERGIE DURABLE

Travail à faire: Donner une vue d'ensemble des politiques et des programmes mis en œuvre dans les États membres pour promouvoir une production moins polluante d'électricité à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles dans le contexte du développement d'une énergie durable. Une importance particulière sera accordée à la promotion d'un environnement durable dans la chaîne de production allant du charbon – et d'autres combustibles fossiles – à l'électricité, ainsi qu'à la promotion de la coopération technique entre États membres pour l'application de technologies et pratiques non polluantes, notamment le captage et le stockage du carbone et autres innovations techniques visant à réduire les émissions provenant de l'utilisation du charbon et d'autres combustibles fossiles, au moyen des activités suivantes:

- a) Diffusion d'informations sur les innovations technologiques qui réduiront les effets de l'utilisation du charbon sur l'environnement, notamment dans le domaine: i) du captage et du

stockage du carbone, par une évaluation de l'état actuel de la recherche-développement et des applications, des technologies prometteuses et des principaux obstacles à la mise en œuvre, et ii) d'autres avancées technologiques et opérationnelles, notamment la gazéification et la liquéfaction du charbon, et les technologies à émission zéro (C, GE.CE, GE.G);

b) Étude de l'élaboration d'un cadre réglementaire visant à favoriser les investissements dans la production moins polluante d'électricité, notamment maintien de l'appui au Réseau des responsables de la réglementation concernant le captage et le stockage du carbone en coopération avec l'Agence internationale de l'énergie et le Carbon Sequestration Leadership Forum (GE.CE);

c) Évaluation des relations entre réglementation du secteur de la production d'électricité et choix de l'éventail de combustibles à utiliser, en accordant une attention particulière aux méthodes de production d'électricité moins polluantes (GE.CE);

d) Évaluation des politiques et des mesures visant à réduire l'écart d'efficacité en matière d'électricité entre les pays développés à économie de marché et les pays émergents à économie de marché dans la région de la CEE (C, GE.CE);

e) Promotion d'un consensus à l'échelle de la région de la CEE sur l'accroissement des investissements dans la production et le transport de l'énergie thermique, s'agissant en particulier des capacités et des procédures de transport transfrontière (GE.CE);

f) Diffusion d'informations sur l'amélioration de l'efficacité thermique des grandes centrales à charbon et la réduction des émissions nuisibles à l'environnement, en particulier dans les pays membres en transition (GE.CE);

g) Aide au renforcement des capacités de gestion de la qualité de l'air et d'application des technologies non polluantes de combustion du charbon en Asie centrale (C, GE.CE).

Méthodes de travail: Échange d'informations et de vues au cours des sessions annuelles du Comité, groupes spéciaux d'experts, équipes spéciales, séminaires, ateliers et voyages d'études, et études et monographies consacrées à des projets ayant donné de bons résultats.

7. MÉTHANE PROVENANT DES MINES DE CHARBON ET DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉNERGIE DURABLE

Travail à faire: Encourager la mise en valeur et la récupération et l'utilisation rentables du méthane provenant des mines de charbon et des mines abandonnées dans la région de la CEE. L'utilisation du méthane provenant des mines de charbon atténue les effets des changements climatiques et améliore la sécurité et la productivité dans les mines. En outre, elle est source de recettes et d'économies. Une importance particulière sera accordée à la promotion de méthodes d'exploitation durables du méthane provenant des mines de charbon et de la coopération technique entre États membres, au moyen des activités suivantes:

a) Collaboration étroite avec les États membres et le secteur minier afin de mettre en évidence l'intérêt économique de la récupération et de l'utilisation en toute sécurité du méthane provenant des mines de charbon et de promouvoir l'utilisation des meilleures pratiques dans

le cadre d'un dialogue avec les spécialistes, les entreprises et les autorités réglementaires (C, GE.CMM, GE.G);

b) Aide au financement de projets relatifs au méthane provenant des mines de charbon dans les pays d'Europe centrale et orientale, du Caucase et d'Asie centrale, notamment avec la collaboration active de la communauté financière internationale (GE.CMM);

c) Examen de la législation et de la réglementation actuelles pour évaluer dans quelle mesure les dispositions existantes freinent ou non les investissements et l'innovation dans des programmes de dégazage plus efficaces (GE.CMM);

d) Détermination des possibilités pour le secteur du méthane provenant des mines de charbon, en particulier dans les États membres de la CEE en transition, de participer aux divers marchés publics et privés des émissions de gaz à effet de serre et d'en tirer profit (GE.CMM).

Méthodes de travail: Échange d'informations et de vues au cours des sessions annuelles du Comité et groupes spéciaux d'experts, équipes spéciales, séminaires, ateliers, voyages d'études et études et monographies consacrées à des projets ayant donné de bons résultats.

Annexe II

CALENDRIER DES RÉUNIONS DU COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE ET DE SES ORGANES D'EXÉCUTION EN 2009

Le Comité de l'énergie durable demande qu'un calendrier provisoire des réunions de l'année civile suivante lui soit communiqué à chaque session.

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE

- Comité de l'énergie durable, dix-huitième session, 18-20 novembre, Genève (y compris des réunions consacrées à la sécurité énergétique);
- Groupe spécial d'experts chargé de l'harmonisation de la terminologie de l'énergie fossile et des ressources minérales, sixième session, 25-27 mars, Genève;
- Groupe spécial d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles, troisième session, 14 et 15 mai, Genève;
- Groupe spécial d'experts du méthane provenant des mines de charbon, cinquième session, 12 et 13 octobre, Genève;
- Groupe spécial d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles, quatrième session, 16 et 17 novembre, Genève.

COMITÉ DIRECTEUR DU PROJET «EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE 21»

- Groupe spécial d'experts des investissements dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques, treizième session, 2 et 3 mars, Genève;
- Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21», vingtième session, 3-5 juin, Genève;
- Groupe spécial d'experts des investissements dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques, quatorzième session, 7-9 octobre, Genève.

GROUPE DE TRAVAIL DU GAZ

- Groupe de travail du gaz, dix-neuvième session, 20 et 21 janvier, Genève;
- Groupe spécial d'experts de la fourniture et de l'utilisation du gaz, dixième session, 22 janvier, Genève.

CENTRE DU GAZ

- Conseil d'administration du Centre du gaz, quatorzième session, 19 janvier, Genève;
- Équipe spéciale de l'application des directives de l'UE sur le gaz, dix-huitième session, 24 et 25 mars, Zagreb;
- Équipe spéciale pour l'approvisionnement, les infrastructures et les marchés, première session, 11-15 mai, Amsterdam;
- Conférence de haut niveau sur l'approvisionnement et les nouveaux projets en ce qui concerne le gaz naturel liquéfié, quatorzième session, 3-5 juin, Fos-sur-Mer (France);
- Comité technique de la base de données, vingtième session, 18 et 19 juin, Genève;
- Réunion du Bureau, septembre-octobre, Genève;
- Comité technique de la base de données, vingt et unième session, novembre, Genève;
- Équipe spéciale de l'application des directives de l'UE sur le gaz, dix-neuvième session, 11 et 12 novembre, Vienne;
- Équipe spéciale pour l'approvisionnement, les infrastructures et les marchés, deuxième session, 2 et 3 décembre, Romgaz (Roumanie).
